

Les membres de la Communauté de Communes du Secteur de Derval se sont réunis mardi vingt-neuf mars deux mille seize à dix-neuf heures au siège de la Communauté de Communes à Derval.

➤ Convocation du 22 mars 2016

➤ Membres en exercice : 27 ; nombre de présents : 19 ; nombre de votants : 24

Assistaient à cette séance :

Délégués de Derval : M. LOUËR J., Mme VAYSSADE C., M. LUCAS Y., M. BRÉGEON JP., Mme LEBLAY J., Mme HÉRY M-D.,
Délégués de Jans : M. MACÉ P.,
Délégués de Lusanger : Mme ZAVADESCO J., M. BERNARD A.,
Délégués de Marsac-sur-Don : M. DE TROGOFF H., Mme ALAIN C.,
Délégués de Mouais : M. MENAGER Y. (suppléant de M. DANIEL Y.),
Délégués de Saint-Vincent-des-Landes : M. RABU A., Mme LAILLET MA., M. BIZEUL A., Mme ROUÉ I.
Délégués de Sion-les-Mines : M. DEBRAY B., Mme CHEVALIER M., M. HOUSSAIS S.,

Étaient absents excusés :

Délégué de Derval : Mme GUILBAUD L. (procuration à M. BREGEON JP.), M. PAINTURIER C.
Délégué de Jans : Mme COQUET F. (procuration à M. MACÉ P.).
Délégué de Lusanger : M. GAVALAND J. (procuration à Mme ZAVADESCO J.)
Délégué de Marsac-sur-Don : M. DUVAL A. (procuration à M. DE TROGOFF H.), Mme GELLÉ B. (procuration à Mme ALAIN C.),
Délégué de Mouais : M. DANIEL Y.,
Délégués de Saint-Vincent-des-Landes :
Délégué de Sion-les-Mines : M. CAVÉ M.

Étaient absents :

Délégué de Jans : M. BODIN F.

Assistaient également :

M. VEILLEROBE P., Directeur Général des Services
Mme RAYNAUD R., Responsable du pôle Finances
Mme LE BOT I., Responsable du pôle Vie Sociale
Mme FOSSET A., Responsable du pôle Culture

Ouverture de la séance : 19h00

M. Jean LOUËR, Président, accueille les conseillers.

Mme Jacqueline LEBLAY, élue de Derval, est désignée secrétaire de séance.

Le Président propose aux conseillers de valider le compte-rendu de la séance du 23 février 2016, si celui-ci n'appelle aucune observation de leur part. Le compte-rendu est validé à l'unanimité par les conseillers communautaires.

SUBVENTIONS DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE 2016 AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR TOURISTIQUE

Exposé

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes du Secteur de Derval soutient annuellement les projets et le fonctionnement d'associations en leur versant des subventions.

La commission intercommunale Développement économique a procédé à un examen approfondi du dossier de demande de subvention et a transmis son avis aux membres du Bureau Communautaire.

Délibération

Après avis de la Commission et sur proposition du Bureau Communautaire, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuvent l'attribution à l'association ci-dessous de la subvention suivante :

Structures	Proposition 2016	Subvention 2015	Subvention 2014
OFFICE DE TOURISME DE LA RÉGION DE Derval	15 000,00 €	29 500,00 €	38 000,00 €

- autorisent le Président à signer l'avenant afférent.

SUBVENTIONS DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE 2016 AUX ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT(EAJE)

Exposé

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes du Secteur de Derval soutient annuellement les projets et le fonctionnement d'associations en leur versant des subventions.

La Commission intercommunale Enfance Jeunesse Famille a procédé à un examen approfondi des dossiers de demande de subvention et a transmis son avis aux membres du Bureau Communautaire.

Les orientations prioritaires des actions Enfance Jeunesse sont ainsi définies pour 2014-2018 :

- Accompagner les associations du territoire porteuses des services aux familles, renforcer le « rôle ressource » du Pôle Vie Sociale,
- Poursuivre le soutien de la fonction parentale,
- Contribuer à l'éducation des Enfants du territoire en poursuivant le soutien des actions permettant de répondre aux besoins de développement des enfants et des jeunes, la socialisation et l'apprentissage de la citoyenneté.

Délibération

Après avis de la Commission et sur proposition du Bureau Communautaire, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuvent l'attribution aux associations listées ci-dessous des subventions suivantes :

Association(s)	Action(s) soutenue(s)	Proposition 2016	Subvention 2015	Subvention 2014
APE - Pays de la Mée	Halte d'Enfants	44 000,00 €	42 000,00 €	44 840,00 €
Enfance et Eveil	Multi Accueil - La Maison Soleil	120 000,00 €	118 000,00 €	128 000,00 €
La Ronde des Enfants	Halte d'Enfants	43 000,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €
Total		207 000,00 €	203 000,00 €	215 840,00 €

- autorisent le Président à signer les conventions ou avenants afférent(e)s.

SUBVENTIONS DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE 2016 AUX ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DES ALSH ENFANCE

Exposé

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes du Secteur de Derval soutient annuellement les projets et le fonctionnement d'associations en leur versant des subventions.

La Commission intercommunale Enfance Jeunesse Famille a procédé à un examen approfondi des dossiers de demande de subvention et a transmis son avis aux membres du Bureau Communautaire.

Les orientations prioritaires des actions Enfance Jeunesse sont ainsi définies pour 2014-2018 :

- Accompagner les associations du territoire porteuses des services aux familles, renforcer le « rôle ressource » du Pôle Vie Sociale.
- Poursuivre le soutien de la fonction parentale.
- Contribuer à l'éducation des Enfants du territoire en poursuivant le soutien des actions permettant de répondre aux besoins de développement des enfants et des jeunes, la socialisation et l'apprentissage de la citoyenneté.

Délibération

Après avis de la Commission et sur proposition du Bureau Communautaire, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuvent l'attribution aux associations listées ci-dessous des subventions suivantes :

Associations	Action(s) soutenue(s)	Proposition 2016	Subvention 2015	Subvention 2014
Les PEP 44	ALSH - été	7 800,00 €	7 500,00 €	7 800,00 €
Le Marsupilami	ALSH - été	7 700,00 €	6 000,00 €	3 250,00 €
Anim'A Sion	ALSH - été/mercredis	8 000,00 €	8 000,00 €	3 900,00 €
Les Voyageurs	ALSH mercredis	6 500,00 €	2 000,00 €	-
Les Potes des 7 Lieux	Secteur Enfance	102 700,00 €	102 700,00 €	90 600,00 €
	dont :			
	ALSH mercredis	30 810,00 €	30 672,00 €	
	ALSH petites vacances	36 972,00 €	37 395,00 €	
	ALSH été (séjours inclus)	34 918,00 €	34 633,00 €	
TOTAL		132 700,00 €	126 200,00 €	105 550,00 €

- autorisent le Président à signer les conventions ou avenants afférent(e)s.

SUBVENTIONS DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE 2016 AUX ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Exposé

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes du Secteur de Derval soutient annuellement les projets et le fonctionnement d'associations en leur versant des subventions.

La Commission intercommunale Enfance Jeunesse Famille a procédé à un examen approfondi des dossiers de demande de subvention et a transmis son avis aux membres du Bureau Communautaire.

Les orientations prioritaires des actions Enfance Jeunesse sont ainsi définies pour 2014-2018 :

- Accompagner les associations du territoire porteuses des services aux familles, renforcer le « rôle ressource » du Pôle Vie Sociale.
- Poursuivre le soutien de la fonction parentale.
- Contribuer à l'éducation des Enfants du territoire en poursuivant le soutien des actions permettant de répondre aux besoins de développement des enfants et des jeunes, la socialisation et l'apprentissage de la citoyenneté.

Délibération

Après avis de la Commission et sur proposition du Bureau Communautaire, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuvent l'attribution aux associations listées ci-dessous des subventions suivantes :

Association(s)	Lieux d'accueil	Proposition 2016	Subvention 2015	Subvention 2014
Les Voyageurs	Derval	20 000,00 €	10 000,00 €	11 000,00 €
Les P'tits Bouts de Jans	Jans	18 000,00 €	24 000,00 €	22 000,00 €
La Passerelle	Lusanger	18 000,00 €	19 000,00 €	15 000,00 €
La Cabane	Marsac-sur-Don	20 000,00 €	19 000,00 €	20 500,00 €
Les Moussais	Mouais	13 000,00 €	13 000,00 €	10 400,00 €
APE - Pays de la Mée	Saint-Vincent-des-Landes	11 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Anim'A Sion	Sion-les-Mines	19 000,00 €	19 000,00 €	21 000,00 €
Total		119 000,00 €	119 000,00 €	114 900,00 €

- autorisent le Président à signer les conventions ou avenants afférent(e)s.

SUBVENTIONS DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE 2016 A L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE LES POTES DES 7 LIEUX GESTIONNAIRE DES ANIMATIONS JEUNESSE

Exposé

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes du Secteur de Derval soutient annuellement les projets et le fonctionnement d'associations en leur versant des subventions.

La Commission intercommunale Enfance Jeunesse Famille a procédé à un examen approfondi des dossiers de demande de subvention et a transmis son avis aux membres du Bureau Communautaire.

Les orientations prioritaires des actions Enfance Jeunesse sont ainsi définies pour 2014-2018 :

- Accompagner les associations du territoire porteuses des services aux familles, renforcer le « rôle ressource » du Pôle Vie Sociale
- Poursuivre le soutien de la fonction parentale
- Contribuer à l'éducation des Enfants du territoire en poursuivant le soutien des actions permettant de répondre aux besoins de développement des enfants et des jeunes, la socialisation et l'apprentissage de la citoyenneté.

Délibération

Après avis de la Commission et sur proposition du Bureau Communautaire, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuvent l'attribution à l'association ci-dessous de la subvention suivante :

Structures	Proposition 2016	Subvention 2015	Subvention 2014
LES POTES DES 7 LIEUX	78 500,00 €	78 500,00 €	78 500,00 €

- autorisent le Président à signer la convention ou l'avenant afférent(e).

SUBVENTIONS DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE 2016 A L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU PROJET ANIMATION VIE LOCALE (LABELLISÉ ESPACE DE VIE SOCIALE)

Exposé

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes du Secteur de Derval soutient annuellement les projets et le fonctionnement d'associations en leur versant des subventions.

La Commission intercommunale Enfance Jeunesse Famille a procédé à un examen approfondi des dossiers de demande de subvention et a transmis son avis aux membres du Bureau Communautaire.

Les orientations prioritaires des actions Enfance Jeunesse sont ainsi définies pour 2014-2018 :

- Accompagner les associations du territoire porteuses des services aux familles, renforcer le « rôle ressource » du Pôle Vie Sociale.
- Poursuivre le soutien de la fonction parentale.
- Contribuer à l'éducation des Enfants du territoire en poursuivant le soutien des actions permettant de répondre aux besoins de développement des enfants et des jeunes, la socialisation et l'apprentissage de la citoyenneté.

Délibération

Après avis de la Commission et sur proposition du Bureau Communautaire, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuvent l'attribution à l'association ci-dessous de la subvention suivante,

Structures	Proposition 2016	Subvention 2015	Subvention 2014
LES POTES DES 7 LIEUX	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €

- autorisent le Président à signer la convention ou l'avenant afférent(e).

SUBVENTIONS SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE 2016 A L'ASSOCIATION NORD LOIRE DES ASSISTANTES MATERNELLES ET FAMILIALES

Exposé

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes du Secteur de Derval soutient annuellement les projets et le fonctionnement d'associations en leur versant des subventions.

La Commission intercommunale Enfance Jeunesse Famille a procédé à un examen approfondi des dossiers de demande de subvention et a transmis son avis aux membres du Bureau Communautaire.

Délibération

Après avis de la Commission et sur proposition du Bureau Communautaire, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuvent l'attribution à l'association ci-dessous de la subvention suivante :

Structures	Proposition 2016	Subvention 2015	Subvention 2014
ASSOCIATION NORD LOIRE DES ASSISTANTES MATERNELLES ET FAMILIALES	100,00 €	150,00 €	300,00 €

- autorisent le Président à signer la convention ou l'avenant afférent(e).

SUBVENTIONS DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE 2016 AUX ASSOCIATIONS ACTRICES DE LA VIE SOCIALE

Exposé

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes du Secteur de Derval soutient annuellement les projets et le fonctionnement d'associations en leur versant des subventions.

La Commission intercommunale Vie Sociale a procédé à un examen approfondi des dossiers de demande de subvention et a transmis son avis aux membres du Bureau Communautaire.

Délibération

Après avis de la Commission et sur proposition du Bureau Communautaire, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuvent l'attribution aux associations listées ci-dessous des subventions suivantes,
- autorisent le Président à signer les conventions ou avenants afférent(e)s.

Soutien aux actions d'insertion sociale et professionnelle

Association	Action(s) soutenue(s)	Proposition 2016	Subvention 2015	Subvention 2014
ACPM (Association Chantier du Pays de la Mée)	Association Intermédiaire (mise en relation) Chantier d'insertion	5 000,00 €	5 600,00 €	5 600,00 €
Espoir	Association Intermédiaire (mise en relation)	1 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
ALJC (Association pour le Logement des Jeunes du Pays de Châteaubriant)	Foyer, logements diffus, baux glissants, habitat temporaire chez l'habitant	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Total		8 500,00 €	8 600,00 €	8 600,00 €

Soutien aux actions des acteurs du maintien à domicile

Associations	Action(s) soutenue(s)	Proposition 2016	Subvention 2015	Subvention 2014
ADMR (Antenne Derval)	Maintien à Domicile	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
AMD (Association de Maintien à Domicile Derval-Rougé)	Aide aux aidants - temps d'accueil en EHPAD	500,00 €	650,00 €	650,00 €
AMD (Association de Maintien à Domicile Derval-Rougé)	Aménagement d'un véhicule de transport pour personnes à mobilité réduite (TPMR)		1 000,00 €	
Total		3 500,00 €	4 650,00 €	3 650,00 €

Soutien aux acteurs de la santé

Associations	Action(s) soutenue(s)	Proposition 2016	Subvention 2015	Subvention 2014
Vie Santé Libre du Pays de Châteaubriant	Lutte contre les addictions (alcoolisme)	350,00 €	300,00 €	300,00 €
Total		350,00 €	300,00 €	300,00 €

SUBVENTIONS DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE 2016 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

Exposé

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes du Secteur de Derval soutient annuellement les projets et le fonctionnement d'associations en leur versant des subventions.

La Commission intercommunale Culture a procédé à un examen approfondi des dossiers de demande de subvention et a transmis son avis aux membres du Bureau Communautaire.

Délibération

Après avis de la Commission et sur proposition du Bureau Communautaire, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité (1 abstention) l'attribution aux associations listées ci-dessous les subventions suivantes :

Structures	Proposition 2016	Subvention 2015	Subvention 2014
MUSIQUE AUX CHAMPS - école de musique intercommunale	19 000,00 €	16 000,00 €	15 000,00 €
LES POTES DES 7 LIEUX (atelier théâtre)	1 400,00 €	700,00 €	-
CERCLE CELTIQUE LA PASTOURELLE	1 000,00 €	700,00 €	700,00 €
COLLECTIF GRAINES D'AUTOMNE	2 900,00 €	2 900,00 €	2 700,00 €
LA SAINT-VINCENT	1 000,00 €	700,00 €	700,00 €
THÉÂTRE AU PAYS DE LA MÉE	2 000,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
LA MAISON DE LA RURALITÉ	1 300,00 €	1 200,00 €	1 500,00 €
ZBOULA	1 500,00 €	1 500,00 €	1 200,00 €
TOTAL	30 100,00 €	25 300,00 €	23 400,00 €

- autorisent le Président à signer les conventions ou les avenants afférents.

SUBVENTIONS DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE 2016 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES :

SUBVENTION DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE 2016 A L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE DU CANTON DE DERVAL

Exposé

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes du Secteur de Derval soutient annuellement les projets et le fonctionnement d'associations en leur versant des subventions.

Le Bureau Communautaire a procédé à un examen approfondi du dossier de demande de subvention.

Délibération

Après avis du Bureau Communautaire, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuvent l'attribution à l'association ci-dessous de la subvention suivante :

Structures	Proposition 2016	Subvention 2015	Subvention 2014
UNION SPORTIVE CANTON DE DERVAL	8 900,00 €	9 000,00 €	9 200,00 €

- autorisent le Président à signer la convention ou l'avenant afférent(e).

SUBVENTION DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE 2016 A L'ASSOCIATION OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS

Exposé

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes du Secteur de Derval soutient annuellement les projets et le fonctionnement d'associations en leur versant des subventions.

Le Bureau Communautaire a procédé à un examen approfondi du dossier de demande de subvention.

Délibération

Après avis du Bureau Communautaire, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuvent l'attribution à l'association ci-dessous de la subvention suivante :

Structures	Proposition 2016	Subvention 2015	Subvention 2014
OIS CANTON DE DERVAL	2 200,00 €	2 000,00 €	1 600,00 €

- autorisent le Président à signer la convention ou l'avenant afférent(e).

SUBVENTION 2016 INITIATIVE LOIRE ATLANTIQUE NORD

Exposé

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes du Secteur de Derval soutient annuellement les projets et le fonctionnement de l'association Initiative Loire Atlantique Nord.

Le Bureau Communautaire a procédé à un examen approfondi du dossier de demande de subvention.

Délibération

Après avis de la Commission et sur proposition du Bureau Communautaire, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuvent l'attribution à l'association ci-dessous la subvention suivante :

Structures	Proposition 2016	Subvention 2015	Subvention 2014
INITIATIVE LOIRE ATLANTIQUE NORD	10 298,00 €	10 220,00 €	11 362,15 €

- autorisent le Président à signer la convention afférente.

SUBVENTION 2016 CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION

Exposé

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes du Secteur de Derval soutient annuellement les projets et le fonctionnement du Centre Local d'Information et de Coordination

Le Bureau Communautaire a procédé à un examen approfondi du dossier de demande de subvention.

Délibération

Après avis du Bureau Communautaire, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuvent l'attribution à l'association ci-dessous la subvention suivante :

Structures	Proposition 2016	Subvention 2015	Subvention 2014
CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION	12 440,00 €	13 622,00 €	13 621,60 €

- autorisent le Président à signer la convention ou l'avenant afférent(e).

SUBVENTION 2016 CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE CHATEAUBRIANT

Exposé

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes du Secteur de Derval soutient annuellement les projets et le fonctionnement du Conseil de Développement du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural.

Le Bureau Communautaire a procédé à un examen approfondi du dossier de demande de subvention.

Délibération

Après avis du Bureau Communautaire, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuvent l'attribution à l'association ci-dessous la subvention suivante :

Structures	Proposition 2016	Subvention 2015	Subvention 2014
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE CHATEAUBRIANT	8 723,00 €	8 723,00 €	8 721,43 €

- autorisent le Président à signer la convention ou l'avenant afférent(e).

SUBVENTION 2016 LES EAUX VIVES (SERVICE MOBIL'ACTIF)

Exposé

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes du Secteur de Derval soutient annuellement les projets et le fonctionnement de l'association Les Eaux Vives concernant son service Mobil'Actif.

Le Bureau Communautaire a procédé à un examen approfondi du dossier de demande de subvention.

Délibération

Après avis du Bureau Communautaire, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuvent l'attribution à l'association ci-dessous la subvention suivante :

Structures	Proposition 2016	Subvention 2015	Subvention 2014
LES EAUX VIVES (SERVICE MOBIL'ACTIF)	5 350,00 €	5 271,00 €	6 753,34 €

- autorisent le Président à signer la convention ou l'avenant afférent(e).

SUBVENTION 2016 MISSION LOCALE NORD ATLANTIQUE

Exposé

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes du Secteur de Derval soutient annuellement les projets et le fonctionnement de la Mission Locale Nord Atlantique.

Le Bureau Communautaire a procédé à un examen approfondi du dossier de demande de subvention.

Délibération

Après avis du Bureau Communautaire, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuvent l'attribution à l'association ci-dessous la subvention suivante :

Structures	Proposition 2016	Subvention 2015	Subvention 2014
MISSION LOCALE NORD ATLANTIQUE	13 270,00 €	13 066,00 €	16 811,40 €

- autorisent le Président à signer la convention ou l'avenant afférent(e).

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CIVAM POUR LA GESTION D'UN ESPACE INFO ENERGIE

Exposé

Le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'initiative de l'ADEME de créer un Espace Info Energie (EIE) sur le nord du département de la Loire Atlantique et plus précisément sur les territoires suivants :

- la Communauté de Communes du Pays de Blain
- la Communauté de Communes du Castelbriantais
- la Communauté de Communes du Secteur de Derval
- la Communauté de Communes de la Région de Nozay
- la Communauté de Communes Erdre et Gesvres

Cette création a été validée en avril 2013 par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes qui en a confié l'animation à la FD CIVAM pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2013. Outre la tenue d'une permanence mensuelle au siège communautaire, les actions menées par l'association sont celles définies dans la charte Info Energie et sont les suivantes :

	Missions	Objectifs
Répondre à la demande croissante d'information et maintenir la qualité du service	Service de conseil en maîtrise de l'énergie	Permettre à tout particulier de bénéficier d'information neutre et objective sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Assurer la qualité et la personnalisation des conseils.
	Veille informative et documentaire	Diffuser des supports d'information actualisés sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables
		Mettre une ressource documentaire à disposition des particuliers, enseignants, étudiants, professionnels, ... Assurer la formation continue des conseillers énergie
Développer un programme d'animation et de manifestations	Participation aux foires et salons	Faciliter l'accès à un conseil personnalisé par une information de proximité
	Organisation de visites de sites exemplaires	Présenter aux citoyens des réalisations exemplaires en matière de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables.
Développer la communication et les relations avec les partenaires	Promotion locale du service	Faire connaître les activités du service auprès des partenaires locaux
	Communication	Mettre en place une communication sur les activités du service vers les acteurs institutionnels, le grand public et les médias
Mettre à disposition un ensemble d'outils et supports de communication afin de soutenir les initiatives		
Evaluer et coordonner les activités	Coordination et évaluation	Evaluer l'impact de l'activité des Espaces Info Energie de Loire Atlantique et permettre d'améliorer ce service

En contrepartie, le Président précise que l'organisation de ces missions faisait l'objet d'un versement d'une contribution financière au profit de l'association d'un montant annuel de 1 200.00 €.

Compte tenu de l'utilité de ce service auprès des usagers, le Président propose de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2016.

Délibération

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuvent le renouvellement de la convention de partenariat avec la FD CIVAM pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2016,
- approuvent le versement d'une contribution financière annuelle de 1 200.00 €,
- approuvent les termes de la convention de partenariat annexée aux présentes et autorisent le Président à la signer,
- chargent le Président de prendre toute décision relative à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE DU TAUX D'IMPOSITION
DE CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENTREPRISES 2016**

Exposé

Le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire les dispositions relatives à la réforme de la fiscalité notamment en ce qui concerne la fiscalité des entreprises. Il précise que conformément au II de l'article 1636 B décies du Code Général des Impôts, il revient aux Communautés de Communes de fixer le taux de contribution foncière des entreprises (composante de la contribution économique territoriale) dans les limites définies par un coefficient de variation issu du taux moyen pondéré de taxe d'habitation des communes membres ou du taux moyen de la taxe d'habitation et des taxes foncières de ces mêmes communes pour l'année précédente, l'ensemble étant pondéré par l'importance relative des bases de ces 3 taxes ou en faisant usage de la réserve de taux des années précédentes.

En l'espèce, le taux de base de CFE a été porté à 25,00 % en 2015, le taux maximum de droit commun est fixé à 25,04 % pour 2016 en application du coefficient de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation des communes membres et il n'y a pas de réserve de taux capitalisée pour 2016. Le taux maximum avec capitalisation s'élève donc à 25,04 %.

Le Président propose de maintenir le taux de CFE pour 2016 à 25.00 % et de porter la différence, soit 0,04 % en réserve.

Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- maintiennent le taux de CFE à 25,00 % pour l'année 2016,
- disent que le taux mis en réserve au titre de l'année 2016 est égal à 0,04 %.

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DE TAXE D'HABITATION ET DE TAXES FONCIÈRES 2016

Exposé

Le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que les dispositions relatives à la réforme de la fiscalité notamment en ce qui concerne les taxes directes locales ont introduit, en 2011, une fiscalité mixte sur le territoire communautaire et qu'il convient désormais chaque année de fixer les taux d'imposition des taxes suivantes :

- Taxe d'Habitation
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties

Pour l'année 2015, les taux ont été maintenus pour chacune de ces taxes respectivement de 8.35 %, 1.61 % et 4,38 %.

Compte tenu des besoins de financement du budget général, le Président propose de maintenir les taux pour l'année 2016.

Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

- de fixer à 8,35 % le taux de Taxe d'Habitation pour l'année 2016,
- de fixer à 1,61 % le taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2016,
- de fixer à 4,38 % le taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties pour l'année 2016.

Le budget primitif 2016 de la Communauté de Communes est présenté avec reprise des résultats de l'année 2015, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2015.

Conformément à l'instruction M14, ce budget est voté par nature au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Il est complété, pour information, par une présentation croisée par fonction et d'une ventilation par opération des investissements.

Il se présente en équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

<u>Exposé</u>		
SECTION FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
	8 024 644.82 €	8 024 644.82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
	11 386 849.49 €	11 386 849.49 €

Le Président invite les membres du Conseil Communautaire à approuver le budget primitif général tel que présenté.

Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire valident à l'unanimité le budget primitif 2016 du budget général.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Budget primitif 2016

Le budget primitif 2016 du budget annexe Assainissement de la Communauté de Communes est présenté avec reprise des résultats de l'année 2015, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2015 approuvés lors de la précédente séance du conseil communautaire.

Ce budget est voté par nature au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement.

Il se présente en équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

<u>Exposé</u>		
SECTION D'EXPLOITATION	Dépenses	Recettes
	52 364.42 €	52 364.42 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
	29 869.93 €	29 869.93 €

Le Président invite les membres du Conseil Communautaire à approuver le budget primitif assainissement tel que présenté.

Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire valident à l'unanimité le budget primitif 2016 du budget annexe assainissement.

BUDGET ANNEXE ZONE INTERCOMMUNALE D'ACTIVITÉ

Budget primitif 2016

Le budget primitif 2016 du budget annexe ZIA de la Communauté de Communes est présenté avec reprise des résultats de l'année 2015, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2015 approuvés lors de la précédente séance du conseil communautaire.

Ce budget est voté par nature au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Il se présente en équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

Exposé

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
	3 599 082.00 €	3 599 082.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
	2 185 098.00 €	2 185 098.00 €

Après avoir présenté le plan de financement prévisionnel de la Zone, le Président invite les membres du Conseil Communautaire à approuver le budget primitif ZIA tel que présenté.

Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire valident à l'unanimité le budget primitif 2016 du budget annexe Zone Intercommunale d'Activité.

BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS

Budget primitif 2016

Le budget primitif 2016 du budget annexe Ateliers Relais de la Communauté de Communes est présenté avec reprise des résultats de l'année 2015, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2015 approuvés lors de la précédente séance du conseil communautaire.

Ce budget est voté par nature au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement.

Il se présente en équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

Exposé

SECTION D'EXPLOITATION	Dépenses	Recettes
	41 924.70 €	41 924.70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
	38 976.14 €	38 976.14 €

Le Président invite les membres du Conseil Communautaire à approuver le budget primitif ateliers relais tel que présenté.

Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire valident à l'unanimité le budget primitif 2016 du budget annexe ateliers relais.

Convention de prestation de services avec la Communauté de Communes du Castelbriantais pour la préparation et l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial sur le périmètre des deux intercommunalités

Exposé

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique Pour la Croissance Verte (TEPCV) prévoit que "les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1^{er} janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants » doivent adopter « un Plan Climat Air Energie Territorial au plus tard le 31 décembre 2018."

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), défini à l'article L. 222-26 du code de l'environnement et précisé aux articles R. 229-51 à R.221-56, est un document-cadre définissant la politique énergétique et climatique de la collectivité dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il doit être révisé tous les 6 ans.

Dans ce contexte, le programme d'actions mobilisant l'aide du fonds de financement de la transition énergétique de l'Etat, par convention signée le 18 novembre 2015 dans le cadre de la labellisation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » du Pays de Châteaubriant , avait prévu d'engager la préparation de ce PCAET sous l'égide du Syndicat Mixte « Le Pays de Châteaubriant ».

Compte tenu du souhait exprimé par la Communauté de Communes de la Région de Nozay, de se retirer du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Châteaubriant et de la volonté partagée des Communautés de Communes du Secteur de Derval et du Castelbriantais de conduire sans tarder cette mission sur le périmètre de leur deux intercommunalités, il vous est proposé que cette opération soit portée par la Communauté de Communes du Castelbriantais pour le compte des deux territoires.

La formalisation de cet accord entre les deux intercommunalités prendrait la forme d'une prestation de services dont la convention fixant les modalités est inscrite en annexe de la présente délibération.

La coordination et l'animation du projet seraient assurées par un comité de pilotage associant des représentants de l'Etat ainsi que trois élus désignés au sein de chacune des deux communautés de communes.

Le plan de financement de cette opération consistant principalement dans le recrutement d'un chef de projet PCAET pour une première durée de 12 mois, est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Poste de technicien principal	33 000 €	Etat (Fonds du programme TEPCV)	26 400 €
Frais de déplacements et téléphonie	700 €	Communauté de Communes du Castelbriantais	6 102 €
Petits matériels et équipements	800 €	Communauté de Communes du Secteur de Derval	1 998 €
total	34 500 €	total	34 500 €

Délibération

Les membres du Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adoptent avec la Communauté de Communes du Castelbriantais la convention de prestation de service jointe en annexe de la présente délibération pour conduire l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial sur le périmètre des deux intercommunalités,
- autorisent le Président à signer tous documents et à prendre toute décision relative à l'exécution de la présente délibération.

sur le Parc d'Activité des Estuaires

Exposé

Le Président rappelle au Conseil que le Pays de Châteaubriant a été, le 9 février 2015, lauréat de l'appel à projets national « Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte ».

Cet appel à projet est porté par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et s'appuie sur les fonds de financement de la transition énergétique mis en place par la Caisse des dépôts et consignations. Une enveloppe de 500 000 € à 2 millions d'euros est dédiée à chaque territoire selon les projets présentés.

Peuvent bénéficier d'un financement au titre du programme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », les actions relatives au six domaines d'intervention suivants :

1. Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public,
2. Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports,
3. Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets,
4. Production d'énergies renouvelables locales,
5. Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable,
6. Développement de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux.

La Communauté de Communes du Secteur de Derval souhaite solliciter les fonds TEPCV à hauteur de 137 015 € dans le cadre de la réalisation courant 2016 des cheminements doux sur le Parc d'Activité des Estuaires (Espace du Mortier et Espace des Échos) situé sur la commune de Derval.

Détail des coûts prévisionnels de l'action									
Description	Montant total HT	Fonds transition énergétique		Région Pays de la Loire		Département Loire Atlantique		Communauté de Communes du Secteur de Derval	
Création de cheminements doux sur le Parc d'activité des Estuaires (Espace des Echos + Espace du Mortier)	374 435 €	36,59 %	137 015 €	11,14 %	41 705 €	27,27 %	102 106 €	25 %	93 609 €

Le but étant de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées au transport tout en encourageant la pratique des mobilités douces dans des conditions de sécurité maximale.

Afin de confirmer le bénéfice de ce soutien, il convient de solliciter l'attribution de cette subvention auprès de l'Etat.

Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- sollicitent une subvention au titre de l'appel à projets Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte d'un montant de 137 015 €,
- autorisent le Président à signer tout document et à prendre toute décision relative à l'exécution de la présente délibération.

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES POUR L'ESPACE JEUNES
INTERCOMMUNAL - RUE DE RENNES A DERVAL
Demande d'aide financière à l'investissement**

auprès de la Caisse d'Allocations Familiales

Exposé

Le Président informe que l'aménagement de l'Espace Jeunes intercommunal rue de Rennes à Derval est antérieur aux nouvelles réglementations d'accessibilité. Ainsi, suite à une récente visite des services de la DDCS, le constat a été fait qu'un certain nombre d'aménagements intérieurs nécessitaient une mise aux normes.

Actuellement, le nombre de places agréées (capacité d'accueil) pour ce local est fortement réduit ce qui entraîne des problématiques de capacité d'accueil et de coût de fonctionnement.

La CCSD a donc établi un état des lieux complet en concertation avec l'association utilisatrice (Les Potes des 7 Lieux) et la Commune de Derval (propriétaire et gestionnaire des locaux contigus) afin de mettre le local en conformité, mais également d'optimiser les surfaces disponibles par des petits aménagements complémentaires.

Cette opération de mise aux normes et d'aménagement a pour principal objectif d'augmenter la capacité d'accueil du local et comprend :

- La modification des sanitaires et l'aménagement d'un local de rangement
- Des modifications de l'installation électrique
- Une ouverture et pose d'une porte anti panique
- Les peintures de l'ensemble des plafonds et murs
- Le ragréage et la pose d'un sol en PVC
- L'installation de rideaux ignifugés (sécurité)
- La fourniture et la pose de 2 supports vélos 6 places en extérieur
- La création d'un local de rangement poubelle 120 L en bois

Le montant total des travaux est estimé à 18 229.52 € HT (21 875.42 € TTC)

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la Caisse d'Allocations Familiales pourrait apporter une contribution à hauteur de 40 %, soit 7 291.80 € HT.

Considérant que ces travaux permettront d'améliorer la sécurité et les conditions d'accueil de jeunes et de rehausser la capacité d'accueil du local, le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'approuver le dépôt d'une demande de soutien financier auprès de la CAF pour ce projet.

Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité :

- approuvent le contenu du projet d'aménagement et de mise aux normes de l'espace jeunes intercommunal ainsi que son montant,
- sollicitent une aide à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique pour un montant de 7 291.80 € HT,
- autorisent le Président à signer tout document et à prendre toute décision relative nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

Convention partenariale entre la Communauté de Communes du Secteur de Derval, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique et la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire

Exposé

Le Conseil communautaire du 15 décembre 2015 a approuvé le second Projet Culturel de Territoire ainsi que les termes de la convention partenariale à conclure entre la Communauté de Communes du Secteur de Derval, le Conseil départemental de Loire-Atlantique et la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire.

Or, le Conseil départemental de Loire-Atlantique a souhaité, avant d'approuver cette convention, apporter quelques modifications aux articles 8 et 10 de cette convention partenariale, celle-ci est donc soumise à nouveau à l'approbation du Conseil communautaire.

Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité :

- approuvent les termes de la convention partenariale annexée aux présentes et autorisent le Président à la signer,
- autorisent le Président à solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires et notamment du Conseil Départemental de Loire-Atlantique et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire,
- autorisent le Président à signer tout document et à prendre toute décision relative à l'exécution de la présente délibération.

MARCHE « PRESTATION DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SECTEUR DE DERVAL LOT 1 COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES RECYCLABLES EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE »

Avenant 1

Exposé

Par délibération du 08/10/2015, la Communauté de Communes du Secteur de Derval a autorisé le Président à signer le marché de « PRESTATION DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT POUR LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR DE DERVAL» dont le lot 1 a été attribué à la société VEOLIA PROPLETE.

Lors de la mise au point du marché, il a été signalé à VEOLIA que :

1. l'âge des camions de collecte mis en service, ne correspondait pas à l'offre qui avait été retenue lors de l'attribution du marché.

A la demande de la Communauté de Communes, VEOLIA PROPLETE a donc proposé une révision des prix de base de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective.

Ces révisions font l'objet d'un avenant dont les termes figurent ci-dessous.

Article 1 : Changement de mode de collecte des déchets

Les parties conviennent que la collecte des ordures ménagères sera réalisée désormais prioritairement au moyen d'un véhicule de 2009.

Article 3 : Prix pour l'année 2016 et les suivantes

Avec ce changement d'âge du véhicule, le prix RC16 annuel sera diminué de 9000.00 € HT soit une réduction mensuelle de 750.00 € sur le forfait de collecte.

Article 4 : Prise d'effet

Le présent avenant prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2016.

Article 5 : Révision

La somme correspondant à cette réduction sera revue annuellement, en Décembre, pour tenir compte d'éventuelles perturbations supplémentaires liées à la vétusté du véhicule ou la mise en œuvre d'un véhicule répondant aux conditions initiales.

Article 6 : Clauses non contraires

Toutes les clauses du Marché initial et de ses avenants successifs non modifiés par le présent avenant demeurent applicables.

Délibération

Après avoir pris connaissance des conditions de l'avenant ci-dessus et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire autorisent à l'unanimité le Président à signer l'avenant au marché « PRESTATION DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT POUR LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR DE DERVAL ».

MARCHE « PRESTATION DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SECTEUR DE DERVAL

LOT2 COLLECTE, TRANSPORT, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS DE LA DECHETERIE »

Avenants

Exposé

Par délibération du 08/10/2015 la Communauté de Communes du Secteur de Derval a autorisé le Président à signer le marché de « PRESTATION DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT POUR LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR DE DERVAL» dont le lot 2 a été attribué à la société BARBAZANGES TRI OUEST.

Lors de la mise au point du marché, Barbazanges Tri Ouest a fait remarquer que :

2. les rotations des bennes ferrailles avaient été exclues du marché pour tenir compte du fait que cette rotation est mensuelle et pourrait être modifiée suivant la configuration de la nouvelle déchèterie.
3. La colonne à huile n'a pas été incluse au marché, or celle-ci n'était pas propriété de la Communauté de Communes mais de VEOLIA.

Il est donc convenu d'ajouter ces prestations au marché.

Article 1 : Collecte benne ferraille

Le Titulaire met à disposition au moins une fois par mois une benne destinée à la collecte de la ferraille cette prestation sera facturée aux conditions suivantes :

Pose d'une benne 30 m3 ferraille RD20: Po=45.00 € HT

Location benne 30 m3 : offert

Enlèvement d'une benne 30 m3 ferraille RD21: Po=75.00€ HT

Article 3 : Actualisation des prix

Les prix sont actualisés semestriellement avec les indices du marché principal utilisés pour le lot 2 :

$P=P0.(0.15+0.30(ICMO2n/ICMO2o)+0.20(Vn/Vo)+0.10(Gn/Go)+0.25(ICHTo/ICHTn))$

Avec

ICMO2o=170.05 (SNAD 1/07/2015)

Vo=106.10 (INSEE 001653207 31/7/2015)

Go= 174.53 (INSEE 641310 15/7/2015)

ICHTo=114.7 (INSEE 001565182 08/04/2015)

Utilisés pour le premier semestre 2016

Article 4 : Colonne à huile

Afin de permettre la collecte des huiles usagées des véhicules, le titulaire met à disposition de la Communauté de Communes une borne de collecte répondant aux normes et à la réglementation en vigueur.

La collectivité mettra hors d'eau le dispositif si nécessaire

Le prix de la location est fixé à RD 22 :Po=: 30.00 € HT par mois.

Ce prix s'entend pour la colonne mise à disposition, si celle-ci devait être remplacée ce prix serait révisé en accord entre la collectivité et le titulaire.

Article 5 : Prise d'effet

Le présent avenant prendra effet à compter de sa transmission en Préfecture avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2016.

Article 6 : Clauses non contraires

Toutes les clauses du Marché initial et de ses avenants successifs non modifiés par le présent avenant demeurent applicables.

Délibération

Après avoir pris connaissance des conditions de l'avenant ci-dessus et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire autorisent à l'unanimité le Président à signer l'avenant au marché « PRESTATION DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT POUR LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR DE DERVAL ».

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Exposé

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire des évolutions des missions des services communautaires et de la nécessité d'harmoniser les grades des agents au regard de leur fonction ou mission.

Aussi, il propose de créer les emplois suivant :

- Adjoint du patrimoine territorial 2^{ème} classe - 35H00 / semaine
- Adjoint du patrimoine territorial 2^{ème} classe - 35H00 / semaine
- Adjoint du patrimoine territorial 1^{ère} classe - 35H00/semaine
- Adjoint du patrimoine territorial 1^{ère} classe - 35H00/semaine
- Adjoint du patrimoine territorial principal 2^{ème} classe - 35H00/semaine
- Adjoint du patrimoine territorial principal 2^{ème} classe - 35H00/semaine
- Adjoint du patrimoine territorial principal 1^{ère} classe - 35H00/semaine
- Adjoint du patrimoine territorial principal 1^{ère} classe - 35H00/semaine

Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire approuvent à l'unanimité la modification du tableau des emplois permanents.

QUESTIONS DIVERSES

Heure de fin de la séance : 21h30

Le prochain conseil communautaire aura lieu le mardi 26 avril 2016 à 19h00 à la CCSD.

Approuvé par le Président,
Jean LOUËR

Approuvé par la secrétaire de séance
Jacqueline LEBLAY